



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
15/10/2021

Dossier complet le :
15/10/2021

N° d'enregistrement :
2021-5689

1. Intitulé du projet

Lotissement à usage d'habitation "La Clé des Champs", Tranches 1, 2 et 3

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PODELIHA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Noyelle GONZAGUE, Directeur Général

RCS / SIRET

0 5 7 2 0 1 1 3 9 0 0 0 2 9

Forme juridique

Entreprise Sociale pour l'Habitat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 b)	Le projet de lotissement porte sur un parcellaire de 5 ha 02 a 87 ca.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le bailleur social PODELIHA projette l'aménagement en 3 tranches d'un lotissement à usage d'habitation sur un terrain placé à l'Ouest du centre-ville des Essarts, Commune d'Essarts-en-Bocage en Vendée. Ce projet fait l'objet de 2 Permis d'aménager comprenant la tranche 1 d'une part et les tranches 2 & 3 d'autre part.

Ces travaux ne nécessitent ni démontage, ni démolition de bâtiment ; les haies bocagères périphériques sont conservées.

4.2 Objectifs du projet

Le futur quartier d'habitation dénommé "La Clé des Champs" sera créé en 2 phases de travaux (3 tranches délimitées). Il est destiné à offrir :

- 60 terrains viabilisés, destinés à l'usage d'habitat
- 2 îlots sociaux destinés à la construction de 14 logements
- 1 îlot indépendant destiné à recevoir un Établissement Recevant du Public (îlot Gendarmerie).

La tranche 1 comporte :

- 17 terrains viabilisés,, destinés à l'usage d'habitat
- 1 îlot social destiné à la construction de 7 logements individuels
- 1 îlot indépendant destiné à recevoir un ERP

Elle a fait l'objet d'un Permis d'Aménager, dont l'Arrêté a été signé le 29 juillet 2021.

Les tranches 2 & 3 (qui font l'objet d'une même phase de travaux) comporte :

- 43 terrains viabilisés
- 1 îlot social destiné à la construction de 7 logements individuels.

Elle fait l'objet d'une demande de Permis d'Aménager dans lequel s'insère cette demande d'examen au Cas par Cas.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement s'effectueront en deux phases (phase 1 : tranche 1 et phase 2 : tranches 2 & 3).

Chaque phase comportera des travaux de piquetage, bornage, viabilisation des lots avec création de voies, parkings, desserte en réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité,...).

La tranche 1 portera l'aménagement d'une zone de rétention des eaux pluviales dans son extrême partie Sud.

Les tranches 2 & 3 feront également l'objet d'une gestion de ses eaux pluviales : une vaste zone de rétention sera créée au Nord. Cette zone de rétention a été dimensionnée pour compenser les incidences du projet sur une zone humide.

Les travaux d'espaces verts (engazonnement, plantations et aménagement de la zone de rétention / compensation au Nord) comprendront également la réalisation de cheminements doux permettant une liaison piétonne entre le chemin au Nord et la rue de la Merlatière au Sud.

Lorsque la majorité des logements sera réalisée, les travaux de finition des voies et des espaces verts seront réalisés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement comporte la viabilisation de lots à usage d'habitation et de logements où la circulation de véhicules va avoir lieu. Les usages seront liés à la vie quotidienne d'un lotissement d'habitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet dans sa globalité est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'eau (R214-1 du Code de l'Environnement et suivants). Le dossier de Déclaration a été déposé en juin 2021 et a fait l'objet d'un Récépissé le 16 juillet 2021 pour les rubriques "Gestion des eaux pluviales" (2.1.5.0.) et "Imperméabilisation de zones humide" (3.3.1.0.).

La tranche 1 a fait l'objet d'un Permis d'aménager qui a été obtenu le 29 juillet 2021.

Les tranches 2 & 3 font l'objet d'un Permis d'aménager pour lequel la demande d'examen au cas-par-cas est réalisée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La tranche 1 est placée sur les parcelles XC 92p et XC150p	18 516 m ²
Les tranches 2 & 3 sont placées sur la parcelle XC150p	31 771 m ²
Total	50 287 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de la Merlatière
Les Essarts
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1 ° 1 4 ' 2 5 " 763 Lat. 4 6 ° 4 6 ' 1 4 " 977

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors des ZNIEFF répertoriées sur la Commune d'Essarts-en-Bocage. Le périmètre de la ZNIEFF la plus proche est à environ 2,5 km à l'Ouest du site étudié. (cf. paragraphe 6.7.1. page 49 du dossier Loi sur l'eau fourni en annexe)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essarts-en-Bocage compte 3 Monuments Historiques : - 2 MH (1 MH inscrit : La Château et 1 MH classé : L'Eglise romane ancienne) sur Les Essarts - 1 MH sur Sainte-Florence (1 MH inscrit : Ancienne école) Le projet n'est concerné par aucun de ces Monuments Historiques. cf. annexe complémentaire
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet global comporte une zone humide identifiée au Plan Local d'Urbanisme ; un diagnostic a été réalisé dans le cadre du projet de lotissement permettant d'identifier, délimiter et caractériser cette zone humide. Une superficie de 7 180 m ² a ainsi identifiée. (cf. paragraphe 6.8.6 en pages 56 et suivantes du dossier Loi sur l'eau fourni en annexe)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Essarts-en-Bocage fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondation, et fait l'objet d'un Programme de Prévention (PAPI de la Sèvre Nantaise 13/12/2011). Sur le secteur des Essarts, il existe des zones inondables signalées dans un Atlas : - Risque "inondation par une crue de débordement et de cours d'eau_AZI de La Maine - Risque "inondation par une crue de débordement et de cours d'eau_AZI Petit Lay, Grand Lay et Lay Le projet ne se situe pas dans les zones couvertes par ce PAPI ou dans des zones inondables signalées par les AZI. cf. annexe complémentaire
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essarts-en-Bocage a plusieurs sites industriels signalés sur la base BASIAS (BRGM ; infoterre.brgm.fr). Aucun de ces sites n'est présent dans ou à proximité du site du futur lotissement. Selon la cartographie du BRGM, aucun site pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL) n'est présent.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essarts-en-Bocage est en partie placée dans la ZRE du Bassin du Lay (partie Est du territoire). Le projet se place à l'Ouest du centre-ville des Essarts et n'est donc pas présent dans cette zone de répartition des eaux. Cf. annexe complémentaire
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essarts-en-Bocage n'est pas concernée par un captage d'eau ou une retenue d'eau destinée à l'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essarts-en-Bocage est concernée par 2 sites inscrits : - Le Château des Essarts et son parc 85 SI 18 - LE Château de la Braslière Le projet est placé à environ 1,1 km du site inscrit 85 SI 18. Cf. annexe complémentaire
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe sur aucun versant ni ne se place dans un site NATURA 2000 désigné sur La Vendée et ses abords. (cf. paragraphe 6.7.2. page 51 du dossier Loi sur l'eau fourni en annexe)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune d'Essarts-en-Bocage n'a pas de Site Classé dans son périmètre. Cf. annexe complémentaire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, le projet engendrera une consommation d'eau potable (alimentation, eau sanitaire), comme tout lieu à occupation humaine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement ni aucune modification de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entraînera un excédent de matériaux dû aux fouilles en tranchées à réaliser pour le passage des réseaux, à la viabilisation du site (voirie). Une partie sera utilisée dans le projet ; le reste sera évacué.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains nécessitera l'apport de matériaux (bitume, graves, pierres, etc.) durant les travaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'occupation actuelle du site par des terres agricoles cultivées ou des friches fait qu'aucun habitat d'intérêt écologique particulier (pour la faune et la flore) n'a été recensé sur le site selon les études préalables. En revanche, la présence d'une zone humide au Nord du site faisait que le projet était susceptible d'amener des perturbations sur ce type de milieu ; des mesures de compensation, selon la séquence ERC, ont été mises en place. Elles sont présentées dans le dossier Loi sur l'eau joint en annexe (paragraphe 8. page 76).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des habitats signalés dans le site NATURA 2000 proche n'a été recensé sur ce site ou à proximité (et n'est donc susceptible d'avoir un impact sur ces sites).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des habitats ayant justifié la désignation du site NATURA 2000, ni aucun habitat ou espèce listé comme prioritaire dans la ZNIEFF proche n'ont été recensés sur ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre regroupe des terrains agricoles cultivés. L'aménagement engendra donc une perte de surface agricole bien que la zone à aménager est inscrite en 1AU constructible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la situation du projet, celui-ci n'est pas directement concerné par des risques technologiques. cf. annexe complémentaire
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout autant que d'autres projets réalisés dans le Département de la Vendée, le projet est soumis aux aléas climatiques (Tempêtes, Orages,...) et sismiques (niveau 3). cf. annexe complémentaire
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est raccordé à l'assainissement collectif communal pour les eaux usées. Le ramassage des ordures ménagères s'effectuera dans les mêmes conditions que le reste de la Commune.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, le projet engendra un trafic routier supplémentaire sur le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le lotissement à usage d'habitation n'engendra pas de nuisances sonores particulières sur ce site en dehors des bruits de la vie quotidienne. Aucune industrie ni aucun artisan ne pourra s'installer sur ce site. Les horaires édités par la Commune en matière de bruits seront à respecter comme sur tout le reste du territoire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est raccordé à l'assainissement collectif communal pour les eaux usées : une vérification de l'étanchéité du réseau sera effectuée à la fin des travaux et également sur le bon raccordement des logements créés.</p> <p>Le ramassage des ordures ménagères s'effectuera dans les mêmes conditions que le reste de la Commune, avec un système collectif ou individuel de collecte, et n'engendreront donc pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, le projet n'engendrera pas de vibrations particulières sur le secteur (en dehors des périodes des travaux, 2 tranches, où le passage d'engins pourra entraîner des vibrations dans le sol).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation avec un éclairage urbain adapté au site, le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses impactant le site et ses abords.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outre la présence de cheminées dans les habitations, le site ne comportera pas d'industrie ou d'entreprise susceptible de rejeter des polluants dans l'air. La circulation des véhicules sera restreinte aux habitants du lotissement. Le projet n'engendrera pas de rejets polluants exceptionnels.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement où les habitations seront raccordées à un réseau d'assainissement des eaux pluviales collectant les EP vers 2 bassins de rétention (au Nord et au Sud), aucun rejet direct vers le milieu naturel ne va être effectué par le projet.</p> <p>(cf. paragraphe 7.3. page 62 et suivantes du dossier Loi sur l'eau fourni en annexe)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, des effluents usés proviendront des habitations.</p> <p>Un réseau de collecte va être mis en place puis raccorder au réseau communal.</p> <p>Aucun effluent usé ne sera donc évacué dans le milieu naturel sans traitement.</p> <p>(cf. paragraphe 7.5 page et suivantes du dossier Loi sur l'eau fourni en annexe)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>S'agissant de l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, des déchets ménagers vont être produits.</p> <p>Une collecte des ordures ménagères sera mise en place comme sur le reste de la Commune.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le patrimoine classé (architectural, culturel, archéologique ou paysager) sur la Commune d'Essart-en-Bocage n'est pas placé à proximité du projet. Le projet n'a pas de co-visibilité avec du patrimoine architectural. cf. annexe complémentaire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par des milieux cultivés. La construction d'habitation va donc engendré une modification des activités effectuées sur ce site. Cependant, ce changement n'est pas lié au projet lui-même mais au choix initial du classement de cette zone en 1AU (constructible).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La Commune d'Essarts-en-Bocage comporte peu d'offre de terrains cessibles (cf. annexes complémentaire, paragraphe 12. page 17) ; il n'existe pas d'autres programmes immobiliers à venir pour du lotissement d'habitation.

Aucun autre projet d'aménagement n'a été porté sur ce secteur depuis 2020 ; il ne concerne pas de terrains proches du site mais des installations existantes ou du bâti existant avec améliorations environnementales (Ombrières, Unité de méthanisation...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises concernent la gestion des eaux pluviales et la compensation des incidences sur une zone humide. Ce projet a déjà fait l'objet d'une Déclaration Loi sur l'eau dans laquelle les mesures apparaissent.

Pour les impacts sur la zone humide, il va être restauré et recréé des milieux humides variés (Roselières, Formations à Grandes Cypéracées, Zones marécageuses dominées par des Joncs, Prairies eutrophes et mésotrophes, Saussaies) à hauteur de 4 285 m². La Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctionnalités des Zones Humides a été employée de manière à ajuster ces mesures, s'assurer une Equivalence Pertes / Gains (atteinte pour 4 indicateurs, pour un ratio de 2 pour 1).

Concernant l'Environnement, le projet s'est voulu intégré dans un site bocager, semi-ouvert. Ainsi, le cadre de vie des futurs habitants respectera les trames des haies bocagères conservées, la limitation des voies (et de leurs largeurs)...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard :

1/ des analyses et des informations apportées dans le cadre de cette étude, démontrant que le site ne contient pas de milieu remarquable

2/ au vu des mesures prises auparavant sur ce site, notamment pour la gestion des eaux pluviales et les compensations aux incidences sur les zones humides faisant l'objet d'une Déclaration Loi sur l'eau (dont le récépissé a été obtenu),

le projet ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	02
2. PLAN TOPOGRAPHIQUE DE L'ETAT ACTUEL	03
3. OCCUPATION DES SOLS	03
4. PHOTOS DE L'ETAT EXISTANT	04
5. DEFINITION DU PROGRAMME	05
6. EXTRAIT CADASTRAL	11
7. EXTRAIT DU DOCUMENT D'URBANISME	12
8. ZONES DE REPARTITION DES EAUX (ZRE)	13
9. RISQUES MAJEURS ET SITES INDUSTRIELS/POLLUES	14
10. SITES CLASSES ET SITES INSCRITS	15
11. MONUMENTS HISTORIQUES	16
12. PROGRAMMES D'AMENAGEMENT EN COURS DANS LE SECTEUR	17

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **ANGERS**

le, **22/09/2021**

Signature


Podeliha
Le Directeur du Développement
et du Patrimoine
Pierre GRANGE
Siège Social
12 bd Yvonne Poiré - CS 10300
49009 Angers Cedex 01
RCS Angers : B 057 201 139